

FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG
Au capital de 8 814 837 500 FCFA
Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare
01 BP 3962 Abidjan 01
RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le :

<p>VENDREDI 8 DECEMBRE 2017 A 15 HEURES <u>DEBUT DES INSCRIPTIONS : 14 HEURES</u> A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A ABIDJAN – Plateau (RCI)</p>

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE :

- 1) Distribution de dividendes complémentaires.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- 2) Fractionnement des titres de participation.
- 3) Modification corrélative de l'article 7 des statuts.
- 4) Pouvoirs en vue de la signature d'actes notariés au rang des minutes du notaire.
- 5) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

La liste des actionnaires, le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité. Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
M. Mahmoud RAJAN
Président du Conseil d'Administration